



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 10 septembre 2012

Lutte contre les émissions de CO2 :

Aéroports de Paris franchit une nouvelle étape dans la gestion des émissions aéroportuaires

Les efforts d'Aéroports de Paris en matière de réduction des gaz à effet de serre viennent d'être récompensés par l'ACI Europe* qui lui décerne le niveau 3 de *'Airport Carbon Accreditation* pour ses aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle, tandis que Paris-Le Bourget atteint, pour sa première participation, le niveau 2.

L'*Airport Carbon Accreditation* est un programme de certification en matière de gestion carbone mis en place par l'ACI-Europe, l'organisation professionnelle des aéroports¹. Cette certification évalue et reconnaît la démarche entreprise par les aéroports afin de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre et exige une vérification par un tiers indépendant. Elle comprend 4 niveaux d'accréditation : la cartographie, la réduction, l'optimisation et la neutralité.

Moins de deux ans après l'obtention du certificat de niveau 2 (novembre 2010), les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly viennent de se voir décerner le niveau 3, appelé aussi niveau d'Optimisation.

Les plates-formes parisiennes de Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle se situent ainsi dans le peloton de tête des aéroports européens dans la lutte contre le changement climatique.

"L'obtention de ce certificat atteste de nos efforts pour limiter nos émissions liées à notre propre consommation d'énergie mais aussi, et c'est ce qui est nouveau, du succès de nos actions collaboratives entreprises avec nos partenaires. Je veux parler par exemple des actions menées avec la navigation aérienne et les compagnies aériennes pour la limitation des émissions des avions au sol avec près de 46 tonnes de CO2 évitées par jour à Paris-Charles de Gaulle, mais également des actions menées avec d'autres entreprises pour limiter l'impact environnemental des déplacements de nos salariés", explique Pierre Graff, Président Directeur Général d'Aéroports de Paris.

A titre d'exemple, Aéroports de Paris a déployé dernièrement plusieurs projets d'envergure contribuant à la limitation des émissions et en particulier :

- Développement des énergies renouvelables : la mise en service de la centrale géothermique à Paris-Orly en 2011 permet d'éviter annuellement l'émission de 9000 tonnes de CO2 et l'ouverture prochaine d'une centrale biomasse à Paris-Charles de Gaulle produira 25% des besoins de chauffage de l'aéroport.

-

1. L'ACI-Europe est la branche européenne de l'association professionnelle mondiale des gestionnaires d'aéroports *Airport Council International* (ACI). L'ACI-Europe réunit plus de 400 aéroports dans 46 pays européens.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

- Contribution à la limitation des émissions avions lors du roulage : la mise en place de la démarche CDM ou *Collaborative Decision Making* a permis, grâce à une meilleure communication entre les acteurs concernés (compagnies aériennes, gestionnaire de l'aéroport, contrôleurs aériens...), l'économie de 14 tonnes de carburant par jour soit 46 tonnes de CO2.
- Contribution à la limitation des émissions avions au stationnement : Aéroports de Paris finalise l'équipement de prises électriques au sol pour limiter l'utilisation de moteurs auxiliaires pour la production d'électricité et a équipé les postes du nouveau satellite de Paris-Charles de Gaulle d'un système de fourniture d'air conditionné au sol ;
- Contribution à la limitation des émissions liées aux déplacements des salariés : un Plan de déplacement inter-entreprises a été formalisé en 2011 à Paris-Charles de Gaulle et devrait voir le jour en 2012 à Paris-Orly.

Les quatre niveaux de l'Airport Carbon Accreditation

Niveau 1 ou Cartographie : le gestionnaire d'aéroport détermine les sources d'émissions directement liées à son activité et calcule les émissions de CO2 équivalentes.

Niveau 2 ou Réduction : le gestionnaire d'aéroport démontre l'existence d'un plan de gestion du carbone (politique, objectifs, organisation, suivi, formations du personnel mis en place dans ce domaine). Il doit par ailleurs démontrer une réduction de ses émissions de CO2.

Niveau 3 ou Optimisation : prend en considération les émissions dites indirectes du gestionnaire d'aéroports (trafic aérien et routier). Il doit démontrer qu'il a une politique incitative en matière de réduction du CO2 auprès de ses parties prenantes.

Niveau 4 ou Neutralité carbone : le gestionnaire d'aéroport compense ses émissions directes par un programme certifié.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse



www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Christine d'Argentré + 33 1 43 35 70 70 - **Relations Investisseurs :** Florence Dalon + 33 1 43 35 70 35 – invest@adp.fr

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2011, Aéroports de Paris a accueilli 88 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, près de 2,5 millions de tonnes de fret et de courrier, et 40 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2011, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 502 millions d'euros et le résultat net à 348 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.